

Questions orales

LES SOCIÉTÉS CANADAIRES ET DE HAVILLAND

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le président, le Président du Conseil du Trésor sait sans doute que l'on demande à la Chambre de voter un crédit de 400 millions de dollars pour les sociétés Air Canada et de Havilland. Il sait sans doute que son collègue du Sénat a dit que cette somme de 400 millions ne suffirait pas et qu'il faudrait voter un autre crédit de plusieurs millions de dollars, au mois de mars peut-être.

Le président du Conseil du Trésor a réussi avec la société Nabu; pourquoi dès lors ne change-t-il pas d'idée et ne vend-il pas Air Canada et de Havilland à des entrepreneurs canadiens qui savent gérer une société, pour éviter de courir à une nouvelle catastrophe, comme l'a signalé le vérificateur général aux Canadiens?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Madame le Président, les sociétés Air Canada et de Havilland sont gérées par une direction commerciale et la plupart des administrateurs étaient là avant que le gouvernement ne devienne le principal actionnaire et par conséquent, avant qu'il n'ait le contrôle de ces sociétés. De toute façon, comme l'a déclaré mon collègue du Sénat en annonçant la cession des actions de ces sociétés appartenant à la Couronne à la Corporation de développement des investissements du Canada, un des objectifs de cette corporation consiste à veiller à pouvoir un jour céder les sociétés placées sous sa direction au secteur privé. Il faut toutefois voir quand la Couronne pourrait avoir un rendement suffisant sur ses investissements. Il faut observer le marché, cela va de soi, sans perdre de vue les objectifs publics que le gouvernement s'était fixés en achetant les actions en question.

Ces sociétés constituent à bien des égards la pierre angulaire de l'industrie aérospatiale canadienne. Elles représentent 25,000 emplois directs et indirects, et j'espère que le député ne nous recommande pas de compromettre la stabilité de ces emplois tellement importants pour ces secteurs clés de notre économie, et pour l'économie tout entière.

● (1420)

M. Blenkarn: Madame le Président, le socialisme ne marche pas, c'est évident. La mainmise de l'État sur les moyens de production et de distribution ne donne rien.

Des voix: Bravo!

Des voix: Oh, oh!

ON SUGGÈRE LA CRÉATION D'UN COMITÉ DE PRIVATISATION

M. Don Blenkarn (Mississauga-Sud): Madame le Président, j'ai une question supplémentaire pour le ministre. Quand le gouvernement s'engagera-t-il à créer un comité de privatisation qui, sans plus tarder, recommandera au gouvernement de se retirer de ces entreprises vouées à la faillite, de façon que quelqu'un puisse les remettre à flot, comme Nabu l'a fait dans le cas de la Consolidated Computer?

L'hon. Herb Gray (président du Conseil du Trésor): Encore une fois, madame le Président, je voudrais que la Chambre et le public se rendent compte du fait que le critique officiel du parti conservateur est d'avis que nous avons bien fait de cesser

de nous intéresser à la Consolidated Computer et de nous fier à la compagnie Nabu.

Des voix: Oh, oh!

M. Beatty: Lisez donc votre courrier.

M. Nielsen: Il était plus que temps.

M. Gray: Je rappelle aussi à mes collègues d'en face que la Couronne est devenue principale actionnaire des sociétés Canadair et de Havilland justement parce qu'elles voguaient en eaux troubles quand elles appartenaient à des capitaux privés, ou même étrangers, quant à cela. Il n'est pas impossible que le secteur privé en fasse à nouveau l'acquisition, mais cela dépend du temps où ce sera le plus rentable pour nous, ainsi que des modalités et des conditions afférentes à la protection des intérêts publics en ce qui a trait à la bonne position financière de l'industrie aérospatiale et au maintien des dizaines de milliers d'emplois en cause. Mon ami et son parti s'y opposent peut-être, mais sûrement pas les travailleurs de ces compagnies ni le public en général.

M. Clark: Demandez aux électeurs de se prononcer là-dessus.

L'UTILISATION DES FONDS AVANCÉS À CN MARINE INC.

M. Tom McMillan (Hillsborough): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre des Transports. Il ressort du rapport du vérificateur général que le ministère des Transports a versé 25 millions de dollars à CN Marine à titre d'acompte sur la construction du nouveau traversier M.V. *Abegweit* qui reliera l'Île-du-Prince-Édouard et le Nouveau-Brunswick, en vue d'économiser des deniers publics sur le coût total de ce projet.

Au lieu d'avancer des fonds au constructeur de navire pour économiser l'argent du contribuable, comme CN Marine avait reçu l'ordre de le faire, CN Marine l'a déposé dans un compte en banque, ce qui lui a rapporté un gain inattendu de 4.8 millions de dollars en intérêts accumulés.

Le vérificateur général a révélé la chose sidérante . . .

Mme le Président: Le député va-t-il bientôt poser sa question?

M. McMillan: Comme le vérificateur général a révélé que CN Marine avait versé \$163,000 au constructeur pour qu'il accepte ce marché plutôt louche—il s'agit manifestement d'un pot-de-vin—le ministre va-t-il demander la tenue d'une enquête publique sur ces agissements on ne peut plus navrants? Quelles autres mesures le ministre compte-t-il prendre pour empêcher que ce genre de chose ne se reproduise à l'avenir?

L'hon. Jean-Luc Pepin (ministre des Transports): Madame le Président, je n'ai pas vraiment eu le temps d'examiner la question en détail. Je sais gré au vérificateur général d'avoir porté cette affaire à notre attention.

Néanmoins, j'ai examiné la question hier et encore ce matin. En effet, une avance a été versée à l'entrepreneur, et il n'y a rien de mal à cela en principe. Cependant, il faut dans ce cas s'assurer que les intérêts que rapportent ces fonds seront imputés au coût du navire, ce qui s'est fait. Près de \$2,880,000 ont été crédités au coût du navire, ce qui est tout à fait normal, à mon avis.